

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11 chez Landois et Bigot, Successeurs de P. Dupont, rue du Bouloi, N° 10; M^{me} V^e CHARLES-BÉRET, quai des Augustins, N° 57; PICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

AVIS.

Nous terminons aujourd'hui, par la plaidoirie de M^e Crémieux, la relation du procès des ex-ministres. Nous avons promis de publier ce procès de la manière la plus complète, et à force de soins, de veilles et de sacrifices, nous sommes parvenus à réaliser cette promesse. La Gazette des Tribunaux a consacré à cette relation 222 colonnes, dont 72 à la procédure et 150 aux débats, ce qui équivaut à une brochure in-8° de plus de 900 pages. La première partie se trouve dans les n° des 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 15 décembre, et la seconde partie dans ceux des 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du même mois.

LA CRISE EST PASSÉE.

Le procès des ex-ministres, triste héritage d'un temps qui n'est plus, ainsi que l'a dit un des défenseurs, a pendant trois jours excité quelques troubles dans la capitale: on devait s'y attendre. C'était pour les agitateurs une occasion qui paraissait offrir des chances de succès, et les implacables ennemis de notre révolution ne pouvaient manquer de l'exploiter.

Quels sont les véritables provocateurs de ces mouvements tumultueux? Beaucoup de personnes qui, par leur position sont à même d'être bien informées, parlent d'un complot préparé, concerté d'avance, et l'attribuent à l'exaltation d'idées républicaines chez les uns, à l'ambition déçue chez les autres. On va même jusqu'à dire que déjà, dans un de leurs conciliabules, ces conspirateurs s'étaient partagés entre eux les hautes dignités du gouvernement, et jusqu'à désigner quelques-uns de ces nouveaux fonctionnaires dont les noms devaient, ce matin sans doute, nous être officiellement révélés par leur *Moniteur*. Ce ne sont là que des bruits vagues et renfermés dans un certain cercle; c'est là ce qu'on se communique tout bas dans les salons; mais ce qu'on proclame tout haut dans les masses, ce que croit le plus grand nombre, ce qu'indique le bon sens public, c'est qu'au milieu de nous s'agitent encore les restes de la faction que nous avons vaincue en juillet, de cette faction dont la lâcheté serait facilement intimidée par un système de gouvernement aussi national que le nouveau trône, aussi libéral que le Roi lui-même; de cette faction dont la perfidie serait facilement déconcertée par la nomination exclusive aux emplois publics des partisans purs et sincères, des amis de cœur de la révolution de 1830, mais dont malheureusement les espérances sont encore entretenues, dont les coupables projets sont encore encouragés par de timides hésitations, par des défiances injustes, par le retard des deux projets de loi destinés à réaliser enfin les libertés électorales et municipales; par l'annonce inquiétante des plus mesquines concessions en ce qui touche aux premiers droits des citoyens. Au reste, de nombreuses arrestations ont eu lieu; des magistrats intègres sont chargés d'instruire; ils n'ignorent pas combien, dans cette grave circonstance, la société est intéressée à remonter jusqu'aux véritables causes et à connaître les véritables auteurs de ces troubles momentanés. Attendons avec confiance les révélations de la justice.

Mais quelle que soit l'origine de ces troubles, qui n'ont point eu de sympathie dans la nation, bornons-nous à les caractériser, et réjouissons-nous de leur résultat. Qu'avons-nous vu pendant ces deux jours dans Paris? D'un côté, la garde nationale, avec l'École polytechnique, les Ecoles de droit et de médecine, et une foule d'ouvriers parmi lesquels on reconnaissait les combattans de juillet; de l'autre, des attroupemens tumultueux, composés en partie de gens égarés ou soldés, en partie de quelques républicains qui se cachaient sous de grossiers vêtements, en partie d'émissaires du pouvoir absolu, et en grande partie de voleurs et de vagabonds. Que voulaient, que réclamaient ces attroupemens? Ils n'en savaient rien; ils ne poussaient que des cris confus, et quand on les interrogeait, ils murmuraient encore sans pouvoir exprimer un seul vœu. Quelle différence avec ces journées de juillet, où toute une population se levait, unanime, pour conquérir la liberté! Quel contraste entre une émeute salariée et une révolution!

On ne saurait trop reconnaître l'excellent esprit de la garde nationale et le service immense qu'elle a rendu au pays. Chacun a fait taire ses opinions particulières pour ne s'occuper que de la seule pensée de l'ordre et de la sûreté publique, compromis par des tentatives

dont le procès des ex-ministres n'était que le prétexte. Nulle part n'a éclaté cette division dont les malveillans s'étaient bercés. Aussi a-t-il été facile de comprendre que le coup était déjoué sans retour par l'attitude de la garde citoyenne. Nous citerons un trait, pour prouver sur quels faux appuis reposaient toutes ces menées. Une troupe d'environ deux ou trois cents hommes du peuple, ou plutôt des classes qui sont en dehors du véritable peuple, de ce peuple auquel la garde nationale appartient par tant d'éléments, se présenta, comme on le sait, au Louvre dans la nuit du mardi au mercredi, demandant qu'on lui remit les pièces ou qu'on les tournât contre les troupes qui défendaient les approches de la Chambre des pairs. Rien ne saurait rendre, dit-on, la surprise et le désappointement dont ces hommes parurent saisis, lorsque les canoniers de la garde nationale eurent fait à cette étrange requête la réponse qu'elle méritait. On leur avait dit que l'artillerie de la garde nationale devait marcher avec eux, de même qu'on leur avait fait espérer qu'une partie des autres légions tourneraient leurs armes contre leurs frères. On sait comment s'est réalisée cette croyance perfide ou insensée.

Au moment où nous écrivons, tout Paris offre le spectacle d'une fête nationale. Ce matin, comme les jours précédens, les tambours appelaient les citoyens aux armes; mais ce n'était plus pour veiller à la sûreté publique, c'était pour recevoir les félicitations du meilleur des rois. Des midi toutes les légions étaient sur pied, et Sa Majesté, escortée seulement de cent hommes de la garde nationale à cheval, est venue visiter chacune de ces légions dans son quartier. On était dans l'enchantement en voyant tout l'éclat de cette revue improvisée, en voyant le Roi traverser toute la capitale au milieu de ces flots de peuple et des cris continuels du plus pur enthousiasme. Dans ce même instant, à la Chambre des députés, des remerciemens étaient votés, sur la proposition de M. Dupin aîné, à cette garde nationale parisienne qui, par sa fermeté et sa modération, vient d'acquiescer de nouveaux titres à la reconnaissance de la France entière, à l'admiration de l'Europe; et, sur la proposition de M. Laffitte, aux écoles Polytechnique, de Droit, de Médecine, et à toutes les autres écoles, à cette brave jeunesse qu'on a vue parcourir les rues de Paris en criant: *Vive l'ordre!* à cette jeunesse qui a confondu ses calomnieux et bien mérité de la patrie. Ce soir la capitale, en signe de réjouissance et de sécurité, est illuminée dans toute son étendue. C'est enfin le lendemain d'une victoire; et quelle victoire! celle de l'ordre public sur l'anarchie, de la justice sur la vengeance, de la raison sur la fureur, de la générosité sur le massacre; celle de la force éclairée et vraiment nationale sur la force brutale et honteusement salariée. Chose remarquable! de toutes parts un seul cri se fait entendre, un seul, celui de *vive le Roi!* Et pourquoi? Parce qu'il les comprend tous, parce qu'il n'est pas un Français qui ne sache que le Roi veut pour les citoyens autant au moins de liberté que les citoyens eux-mêmes peuvent en vouloir!

Oui, la crise est passée, à jamais passée, et les vainqueurs de juillet ont su conserver leur ouvrage. Garde nationale, jeunesse des écoles, classes ouvrières, tous ont fait leur devoir, et le gouvernement fera le sien; il comprendra qu'un peuple qui de lui-même sait ainsi comprimer la licence, est digne de la liberté, et qu'il ne faut plus désormais lui marchandier cette liberté qu'il a payée comptant, non seulement en juillet, mais encore en décembre.

DARMAING,

Rédacteur en chef de la Gazette des Tribunaux.

JUSTICE CIVILE.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE. (1^{re} chambre.)

(Présidence de M. Debelleyme.)

Audiences des 15 et 22 décembre.

M^{lle} Vigneron, artiste de l'Académie royale de Musique, contre le ministre de la maison du Roi et le directeur de l'OPÉRA.

M^e Ortolan, avocat de M^{lle} Vigneron, expose en ces termes les réclamations de sa cliente :

« Messieurs, c'est un caprice théâtral, c'est une intrigue de ballet et de grand seigneur, je pourrais ajouter aussi de grande dame, qui nous amènent devant

vous. Les faits sont antérieurs à notre révolution de juillet; je me hâte de le dire, de peur qu'on ne s'y méprenne; mais sous un Roi élu par le peuple, qui se mêle simplement à ses concitoyens, qui les reçoit chez lui comme un père de famille ou comme un frère d'armes, sans doute les intrigues seigneuriales, exilées de la cour, n'auront point trouvé un refuge au théâtre; et si celles dont nous avons à nous plaindre n'ont pas été réparées par l'administration avant qu'elles le soient par la justice, nous aimons à l'attribuer à l'incertitude qui a régné jusqu'à ce jour dans le personnel de cette administration.

« Je croirais manquer à mon ministère s'il m'arrivait jamais de chercher l'intérêt de mes plaidoiries dans le scandale inutile des noms propres et des détails. Voici donc les faits tels qu'ils suffisent à notre cause. »

Malgré cette protestation de M^e Ortolan, son exorde a donné lieu dans l'auditoire à une foule d'histoires assez piquantes, et les noms de M. le vicomte Sosthènes de Larochehoucauld, de M. Lubbert, du général Claparède et de M^{lle} Noblet, se sont trouvés, nous ne savons comment, mêlés à cette affaire.

« Attachée dès son enfance à l'Académie royale de musique, M^{lle} Vigneron, continué son avocat, fut engagée comme *double* pour la danse, le 31 décembre 1819. Cinq années après, sous l'administration de M. de Larochehoucauld, de *double* elle devient *remplaçante*. Je pourrais vous citer une foule de lettres dans lesquelles, en louant son zèle et son talent, on augmente ses appointemens. Je me bornerai à rappeler une seule circonstance, elle eut lieu en janvier 1828.

« On devait donner à l'Académie royale de musique le *Carnaval de Venise*. Le spectacle fut préparé longtemps à l'avance, il avait été commandé par la cour, et, pour me servir des expressions des affiches de cette époque, on attendait la présence d'*augustes personnages*; mais voilà que le premier *Amour* se permit d'être malade; le second, absent par congé, n'était pas encore de retour au colombier, le troisième était brûlé; ce troisième *Amour*, c'était M^{lle} Vigneron, qu'un accident funeste avait failli consumer dans ses robes de gaze et de soie, et qui commençait à peine à sortir, en s'appuyant sur des béquilles. Ce fut dans cet état, en quittant ses béquilles toutefois, qu'elle consentit, après les instances les plus vives, à se charger du rôle que personne ne pouvait remplir. Une fois sur la scène, après les premiers pas, les spectateurs, la musique, l'amour de l'art, firent disparaître instantanément toutes les douleurs; elle eut un vrai succès, bien qu'il lui fût impossible de se soutenir après l'avoir obtenu.

« Un tribunal de première instance ne peut guère apprécier ce que c'est que jouer, dans de telles circonstances le rôle de *l'Amour* dans le *Carnaval de Venise*, mais l'administration en sentit tout le prix, et son directeur fut chargé par M. de Larochehoucauld d'en témoigner à l'actrice sa reconnaissance. Ce fut comme récompense de ses efforts qu'elle obtint un congé, le 1^{er} décembre 1828, et partit pour l'Italie.

« Laissons un moment M^{lle} Vigneron embellir de son talent les fêtes de la cour de Turin et de Naples: retournons à l'Académie royale de musique. C'est un ciel changeant, c'est un sol mobile que celui de cette Académie, pour une danseuse plus encore que pour un danseur. Les orages et le soleil peuvent s'y succéder bien vite, et nul baromètre n'indique d'avance les variations de cette atmosphère.

« M^{lle} Vigneron, dont on vantait si haut le talent et le zèle, dont on augmentait les appointemens dans une progression si croissante, à qui l'on avait accordé comme une récompense si bien méritée un congé de deux mois, M^{lle} Vigneron est de retour. Une lettre du directeur lui apprend qu'elle est mise à la retraite. »

Passant de l'exposé des faits à la discussion du droit, M^e Ortolan soutient qu'aux termes de l'art. 170 du règlement de l'Académie, dès qu'un sujet est promu au grade de *remplaçant*, le droit de résiliation de l'engagement cesse, et que le sujet est tenu, comme il en a le droit, de rester engagé à l'Académie jusqu'à l'expiration de la quinzième année. Après s'être attaché à combattre quelques objections derrière lesquelles cherchera peut-être à se retrancher le directeur de l'Opéra, l'avocat de M^{lle} Vigneron termine ainsi :

« On voulait jadis faire de l'Académie royale de Musique une école de décence et de morale, et pour y parvenir on faisait allonger des robes trop courtes, épaissir des gazes trop légères. Mais aujourd'hui c'est un autre système qu'il faut suivre: la justice, la rigidité, il faut l'introduire d'abord dans l'administration; il faut que personne, ni commis, ni secrétaire, ni di-

